

**M. Beddoe:** En effet, c'est exact, mais il peut arriver qu'ils visitent des institutions provinciales et je doute que la division des pénitenciers ait un dossier de ces visites.

**M. Aiken:** Merci. De même, je ne comprends pas la rubrique des dépenses de transport des prisonniers et de leurs escortes ainsi que des pensionnaires élargis. Comment se fait-il que cette rubrique apparaisse aux prévisions budgétaires du ministère de la Justice et non à celles du Solliciteur général? Est-ce le résultat d'un partage des responsabilités?

**M. Beddoe:** Non pas. Si vous examinez les termes employés dans la rédaction des prévisions budgétaires du crédit n° 1, nous avons le droit d'accorder des avances recouvrables pour l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ce poste avait d'abord été imputé à notre crédit mais est passé à la G.R.C. qui en assume les frais, et vous constaterez qu'il ne contient aucune imputation pour l'année courante 1966-1967.

**M. Aiken:** Ainsi, ce poste ne figurera plus aux prévisions budgétaires de votre ministère. C'est ce que je voulais savoir. Une autre rubrique qui m'intrigue par sa modestie, ce qui est plutôt rare dans l'étude des prévisions budgétaires, c'est la contribution de la somme de 200 dollars à la conférence de la Commission pour l'uniformité de législation au Canada. Ceci me semble plutôt modeste. Pourrait-on me dire ce que ça fait là?

**M. Beddoe:** C'est la cotisation annuelle imposée par la conférence au ministère de la Justice. Elle n'a jamais subi de majoration, majoration que nous n'avons d'ailleurs jamais encouragée.

**M. Aiken:** Depuis quand ce montant de 200 dollars figure-t-il aux prévisions?

**M. Beddoe:** A ma connaissance, cela dure depuis au moins cinq ans et probablement davantage. Il me faudrait consulter mes dossiers.

**M. Aiken:** Savez-vous si le gouvernement fédéral contribue d'autre façon à cette conférence?

**M. Beddoe:** Oui, en y déléguant plusieurs de ses cadres.

**M. Aiken:** La conférence se suffit-elle à elle-même ou reçoit-elle des argents des provinces? Qui supporte la Conférence sur l'uniformité de législation?

**M. Maxwell:** M'est avis que ce sont les provinces aidées du fédéral qui y va de sa

modeste contribution. Je suppose qu'elle se suffit à elle-même à l'aide des contributions perçues ou reçues de ceux qui y assistent ou qui la supportent.

**M. Aiken:** Est-ce une institution permanente? Tient-elle des assemblées régulières?

**M. Maxwell:** Oui.

**M. Trudeau:** Oui, en effet, et je sais qu'elle tient des assemblées depuis nombre d'années. Le montant, comme le dit M. Beddoe, s'élève à seulement 200 dollars par année pendant peut-être cinq ans ou plus, mais cette conférence est prévue à l'article 94 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et traite essentiellement d'uniformité de législation parmi les provinces assujetties au droit civil.

**M. Aiken:** Oui.

**M. Trudeau:** En un sens, elle ne concerne donc pas directement le gouvernement fédéral.

Il serait peut-être bon d'ajouter que ces dernières années on a tenu des conférences internationales sur l'uniformité de législation et cette année même nous avons décidé de nous affilier à cette conférence. Il se peut donc qu'une rubrique semblable portée aux prévisions l'an prochain se révèle plus considérable.

**M. Aiken:** Je me souviens que notre propre Comité a avancé plusieurs suggestions concernant l'uniformité de législation parmi les provinces. Ceci ne nous regarde peut-être pas, mais ces suggestions ont été émises en rapport avec certaines choses telles que la législation sur les véhicules à moteur, les règlements de la circulation routière et la sécurité de la route.

Il s'agit ici d'un bien modeste montant, mais s'ils n'exigent pas davantage et si la conférence peut fonctionner convenablement, j'imagine qu'il ne faudrait pas s'inquiéter.

**M. Trudeau:** Il arrive que le gouvernement fédéral n'a personne avec qui s'uniformiser pour ainsi dire.

**M. Aiken:** En effet, c'est plutôt une subvention de sympathie visant à souligner l'intérêt que nous portons à la question.

**M. Trudeau:** N'est-ce pas? Vous êtes peut-être d'avis que notre bonne foi devrait se manifester de façon plus tangible et chercher à encourager davantage l'uniformité dans le domaine dont vous avez parlé. Nous estimons, dans un sens, que nous tendons à cette fin en nous affilant à l'organisation internationale qui s'occupe d'uniformité de législation. C'est évidemment un pas important.

**M. Aiken:** J'ai une dernière question à poser, monsieur le président, et elle se rapporte